

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 25 janvier 2018

Objet de délibération :

Mise en oeuvre d'outils de suivi et d'évaluation du SCoT

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 42 délégués sur 82, convoqués le 17 janvier 2018

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Messieurs J. LAMBERT – D. BEGUET – JP HERMAN – G. VALERIOTTI -

CC de la Côtière à Montluel : Messieurs F. DROGUE – B. GUILLET – M. GRIMAND et D. CHABERT

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Monsieur Ch. BATAILLY

Est élu secrétaire de séance :

M. GUILLOT-VIGNOT Philippe (C.C. de la Côtière à Montluel)

Madame la Présidente explique que selon les termes de l'article L.143-28 du code de l'urbanisme il doit être procédé au plus tard dans les six ans suivants l'approbation du SCoT à une analyse des résultats de l'application de celui-ci, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Dans cette perspective, et sans attendre l'échéance ultime, il est important que le syndicat mixte se dote d'outils de suivi et d'évaluation qui permettront une analyse fine et régulière des évolutions du territoire.

Ainsi, les prescriptions et recommandations du DOO devront être analysées et traduites en indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs et être intégrées dans un tableau de bord de suivi.

Cet outil de suivi pourra aussi se décliner sous forme de SIG (système d'informations géographiques) permettant de réaliser des cartes du territoire à l'échelle des 82 communes et des 4 intercommunalités sur lesquelles pourront être visualisées l'évolution des indicateurs retenus.

L'objectif est d'apporter au syndicat mixte le référentiel et les outils de pilotage permettant d'apprécier l'évolution de l'ensemble des composantes territoriales au regard des prescriptions du DOO (développement urbain, démographie, préservation des espaces naturels et agricoles, emplois, activité économique et commerciale...).

Cet observatoire à l'échelle du territoire BUCOPA devra par ailleurs être à la disposition des collectivités locales du BUCOPA.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Madame la Présidente à recruter, après avis du bureau du syndicat mixte, un bureau d'études chargé d'accompagner le BUCOPA dans la réalisation de cette mission.

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN

